



KPMG SA  
11 rue Archimède  
Domaine de Pelus  
33700 Mérignac

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

# GASCOGNE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022  
GASCOGNE S.A.  
68, rue de la Papeterie - 40200 Mimizan

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-300080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre



KPMG SA  
11 rue Archimède  
Domaine de Pelus  
33700 Mérignac

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

## GASCOGNE S.A.

68, rue de la Papeterie - 40200 Mimizan

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société GASCOGNE S.A.,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GASCOGNE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et des avances en compte courant afin de prendre en compte les pertes de valeur de certaines filiales. Ces provisions sont évaluées tel que décrit dans les notes « VI.1.4.2.3. Immobilisations financières » et « VI.1.4.2.5. Créances et autres comptes » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation et des avances en compte courant, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes « VI.1.4.2.3. Immobilisations financières » et « VI.1.4.2.5. Créances et autres comptes » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

#### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac et Bordeaux, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG SA



Sébastien HAAS

Associé

Deloitte & Associés



Mathieu PERROMAT

Associé

# COMpte DE RESULTATS

VI.1.1.

	en milliers d'euros	2022	2021
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>13 131</b>	<b>9 878</b>
Prestations de services		9 591	8 580
Autres produits, reprises sur provisions et transfert de charges		3 540	1 298
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(13 141)</b>	<b>(9 883)</b>
Autres achats et charges externes		(5 222)	(3 243)
Impôts, taxes et versements assimilés		(217)	(163)
Salaires et traitements		(4 164)	(3 540)
Charges sociales		(2 107)	(1 740)
Dotations aux amortissements		(1 406)	(1 163)
Dotations aux provisions pour risques et charges		(1)	(1)
Autres charges		(23)	(33)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(10)</b>	<b>(5)</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>15 955</b>	<b>6 469</b>
Dividendes		13 860	3 827
Produits financiers filiales		2 057	2 642
Autres produits financiers		1	-
Reprises sur provisions et transfert de charges		37	-
<b>Charges financières</b>		<b>(2 161)</b>	<b>(2 614)</b>
Dotations financières aux provisions		-	(21)
Intérêts financiers et charges assimilées		(2 161)	(2 593)
Autres charges financières		-	-
<b>Résultat financier</b>		<b>13 794</b>	<b>3 854</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>13 784</b>	<b>3 849</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>20</b>	<b>15</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		26 824	-14 492
Reprises sur provisions et transfert de charges		20	15
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>(785)</b>	<b>(107)</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(785)	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	(104)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	(3)
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(765)</b>	<b>(92)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(97)	(33)
Impôts sur les bénéfices		798	1 966
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>13 719</b>	<b>5 691</b>

# BILAN ACTIF

VI.1.2.

en milliers d'euros	2022		2021	
	Montants bruts	Amortissements et Provisions	Montants Nets	Montants Nets
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>253 815</b>	<b>126 734</b>	<b>127 081</b>	<b>115 734</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 554</b>	<b>2 616</b>	<b>9 938</b>	<b>9 214</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 893</b>	<b>3 863</b>	<b>2 029</b>	<b>2 182</b>
Terrains forestiers	-	-	-	-
Autres terrains	1206	136	1070	1070
Constructions	2247	1970	277	330
Autres immobilisations corporelles	2 440	1 757	683	782
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>235 369</b>	<b>120 255</b>	<b>115 114</b>	<b>104 338</b>
Participations	220 920	117 452	103 468	103 268
Créances rattachées à des participations	10 000	-	10 000	-
Autres titres de participations	61	-	61	61
Prêts	58	-	58	58
Autres immobilisations financières	4 329	2 803	1 526	951
<b>Actifs circulant</b>	<b>102 413</b>	<b>159</b>	<b>102 254</b>	<b>112 935</b>
<b>Stocks</b>	<b>191</b>	<b>159</b>	<b>33</b>	<b>22</b>
Matières premières, approvisionnements	32	-	32	21
Marchandises	159	159	1	1
<b>Créances</b>	<b>79 093</b>	-	<b>79 093</b>	<b>94 024</b>
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	3 327	-	3 327	2 596
Autres créances	75 766	-	75 766	91 429
<b>Trésorerie</b>	<b>23 129</b>	-	<b>23 129</b>	<b>18 889</b>
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	23 129	-	23 129	18 889
<b>Charges comptabilisées d'avance</b>	<b>257</b>	-	<b>257</b>	<b>363</b>
<b>Prime d'émission d'emprunt à étaler</b>	-	-	-	-
<b>Ecart de conversion Actif</b>	<b>6</b>	-	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Charges à répartir</b>	<b>2 423</b>	-	<b>2 423</b>	<b>238</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>358 914</b>	<b>126 893</b>	<b>232 021</b>	<b>229 275</b>

	en milliers d'euros	2022	2021
		Avant répartition	Avant répartition
<b>Capitaux propres</b>		<b>127 926</b>	<b>114 226</b>
Capital social		60 800	60 800
Prime d'émission		-	-
Réserve légale		4 085	3 800
Réserve facultative		964	964
Autres réserves		27 514	27 514
Report à nouveau		20 800	15 392
Résultat de l'exercice		13 719	5 692
Provisions réglementées		45	64
<b>Autres fonds propres</b>		<b>12 053</b>	<b>12 053</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>14</b>	<b>15</b>
<b>Dettes</b>		<b>92 029</b>	<b>102 981</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		81 683	82 914
Emprunts et dettes financières divers		7 491	17 298
Dettes fournisseurs, comptes rattachés		843	1 232
Dettes sociales et fiscales		1 989	1 514
Autres dettes		23	23
<b>Ecart de conversion Passif</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des passifs et capitaux propres</b>		<b>232 021</b>	<b>229 275</b>

## VI.1.4.1. Principes, règles et méthodes

Les comptes annuels de Gascogne S.A. sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n° 2014-03 relatif au PCG), ainsi qu'aux règlements et avis ultérieurs applicables.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Seules sont exprimées les informations significatives.

## VI.1.4.2. Notes sur des postes du Bilan

### VI.1.4.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles : valeurs comptables brutes

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

La société a opté pour la comptabilisation d'amortissements dérogatoires afin de neutraliser fiscalement l'impact de l'application du règlement CRC 2002-10 à compter du 1er janvier 2005. Au 31 décembre 2022, le montant des amortissements dérogatoires s'établit à 45 K€ après une reprise nette de l'exercice de 20 K€.

en milliers d'euros	Exercice 2021	Acquisitions	Cessions/ Diminutions	Exercice 2022
Immobilisations incorporelles	11031	1523	-	12554
Terrains	1206	-	-	1206
Constructions	2247	-	-	2247
Autres immobilisations corporelles	2262	177	-	2440
<b>Total</b>	<b>16 746</b>	<b>1700</b>	<b>-</b>	<b>18 447</b>

### VI.1.4.2.2. Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Exercice 2021	Acquisitions	Cessions/ Diminutions	Exercice 2022
Immobilisations incorporelles	1816	799	-	2616
Terrains	136	-	-	136
Constructions	1917	54	-	1970
Autres immobilisations corporelles	1480	276	-	1757
<b>Total</b>	<b>5 350</b>	<b>1 129</b>	<b>-</b>	<b>6 479</b>

**La société a retenu le mode d'amortissement linéaire.**

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

**Bâtiments d'habitation :**

- Murs : 80 ans
- Toiture : 25 ans
- Aménagement : 15 ans
- 

**Bâtiments d'exploitation :**

- Murs : 40 ans
- Toiture : 25 ans
- Aménagement : 15 ans

Matériel de transport : 5 ans

Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans

Matériel informatique : 5 ans

Logiciels : 5 à 10 ans

#### VI.1.4.2.3. Immobilisations financières

##### Participations

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, hors frais (comptabilisés en charges) et sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future : il s'agit d'une valeur dite d'utilité ou économique.

	en milliers d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Valeur brute au 31 décembre 2021		220 720	220 720
Acquisitions	200	-	-
Cessions	-	-	-
Reclassement	-	-	-
<b>Valeur brute au 31 décembre 2022</b>	<b>220 920</b>	<b>220 720</b>	
Dépréciation au 31 décembre 2021	(117 452)	(117 452)	(117 452)
Dotations	-	-	-
Reprises	-	-	-
<b>Dépréciation au 31 décembre 2022</b>	<b>(117 452)</b>	<b>(117 452)</b>	
<b>Valeur nette au 31 décembre 2022</b>	<b>103 468</b>	<b>103 268</b>	

Par ailleurs, Gascogne S.A. a inscrit en créances rattachées à des participations, un prêt de 10M€, faite à sa filiale Gascogne Papier, dans le cadre du projet de la nouvelle machine à papier.

#### Autres immobilisations financières

en milliers d'euros	Actions propres	Autres titres	Prêts	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur brute au 31 décembre 2021	2980	61	58	811	3 910
Acquisitions	-	-	-	540	540
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-
<b>Valeur brute au 31 décembre 2022</b>	<b>2 980</b>	<b>61</b>	<b>58</b>	<b>1 351</b>	<b>4 450</b>
Dépréciation au 31 décembre 2021	(2840)	-	-	-	(2840)
Dotations	-	-	-	-	-
Reprises	37	-	-	-	37
<b>Dépréciation au 31 décembre 2022</b>	<b>(2 803)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 803)</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2022</b>	<b>176</b>	<b>61</b>	<b>58</b>	<b>1 351</b>	<b>1 646</b>

Gascogne S.A. détient, au 31 décembre 2022, 40 206 de ses propres actions. A la date de clôture, le dernier cours coté est de 3,74€. La provision pour dépréciation sur les titres Gascogne SA a été reprise à hauteur de 37 K€ et s'élève à 2 803 K€ au 31 décembre 2022 en prenant comme référence le cours moyen du mois de décembre 2021 soit 4,39 €.

Au 31 décembre 2022, la société dispose de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède.

#### VI.1.4.2.4. Stocks

en milliers d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Stocks de bois sur pieds sur terrains forestiers	32	21
Marchandises	159	159
<b>Valeur brute</b>	<b>191</b>	<b>180</b>
<b>Dépréciations des marchandises</b>	<b>(159)</b>	<b>(159)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>32</b>	<b>21</b>

Les stocks de bois représentent les plantations forestières, dont les entrées sont valorisées au coût des frais de plantation ou d'acquisition des parcelles.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur comptable devient inférieure à la valeur de réalisation.

#### VI.1.4.2.5. Crées et autres comptes

en milliers d'euros	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
Clients et comptes rattachés	3327	2596
Compte courant (intégration fiscale)	31	712
Compte courant (cash pooling)	75 362	86 962
Dépréciations des comptes courants		
Etat, impôt sur les sociétés	258	3 502
Etat, TVA et autres	109	140
Autres créances	6	113
<b>Total</b>	<b>79 093</b>	<b>94 024</b>

Les avances en compte-courant faites aux filiales et sous-filiales sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nominale. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future (cash flows futurs) des filiales et sous-filiales.

Les charges à répartir comprennent les frais de mise en place du nouveau crédit syndiqué et font l'objet d'un amortissement sur la durée de ce dernier.

#### VI.1.4.2.6. Capital social et Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital est composé de 24 320 052 actions de nominal 2,50 euros. Toutes les actions sont entièrement libérées.

La variation des capitaux propres se résume comme suit :

en milliers d'euros	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
Situation nette au 1er janvier	114 226	108 547
Augmentation du capital	-	-
Augmentation des autres capitaux propres-primes d'émission	-	-
Résultat net	13 719	5 692
Variation nette des provisions réglementées	(20)	(12)
<b>Situation nette au 31 décembre</b>	<b>127 926</b>	<b>114 226</b>

#### VI.1.4.2.7. Autres fonds propres

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

Biolandes Technologies (actionnaire d'Attis 2, principal actionnaire de Gascogne) a racheté les 4 821 137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraires) aux établissements bancaires détenteurs, à leur nominal de 2,50 euros en date du 25 février 2020. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023).

#### VI.1.4.2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 14 K€ au 31 décembre 2022.

Elles incluent la provision pour les médailles du travail pour 7,6 K€ : les engagements actualisés en matière de médailles du travail sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,65 %
- Taux d'augmentation des salaires : 2,75%

#### VI.1.4.2.9. Trésorerie, emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

##### Variation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	en milliers d'euros
<b>Solde au 1er janvier 2022</b>	<b>82 914</b>
Remboursement emprunts courant	(17 618)
Remboursement solde crédit 2017 (juillet 2022)	(31 790)
Refinancement solde crédit 2017 (juillet 2022)	31 790
Tirage nouveau crédit d'investissement 2022	10 000
Tirage crédit d'investissement BPI France	10 000
Remboursement échéances PGE	(4 141)
Variation des intérêts courus non échus	528
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>81 683</b>

Afin de financer son ambitieux programme d'investissement comprenant la nouvelle Machine à Papier, le Groupe a monté un plan de financement auprès de plusieurs acteurs, incluant notamment des crédits d'investissement pour 175 M€ (détaillés ci-après) et une augmentation de capital à venir d'au moins 10 M€.

### Le crédit syndiqué

Ce crédit d'un montant de 126,8 M€ souscrit par un groupe de 8 banques de premier plan comporte 3 tranches :

- Un prêt de refinancement de 31,8 M€ aux fins de refinancer l'endettement bancaire existant, remboursable sur 7 ans
- Un crédit d'investissement de 85 M€ destiné à financer les investissements 2022-2026, remboursable sur 10 ans, dont une franchise de 3 ans
- Un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation

### Le crédit d'investissement est tiré à hauteur de 10 M€ au 31 décembre 2022.

Le crédit avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Ce crédit d'un montant de 50 M€ est dédié au financement du projet d'acquisition de la machine à papier ;

Il est remboursable sur 10 ans dont 3 ans de franchise.

Ce crédit n'est pas encore tiré au 31 décembre 2022.

### Les autres financements

En complément, de ces deux crédits, d'autres financements sont en cours de mise en place : des crédits pour un montant total de 20 M€ auprès de BPI France Financement sur des durées de remboursement comprises entre 7 et 10 ans et une avance remboursable de la Région Nouvelle Aquitaine, accordée à Gascogne Papier, d'un montant de 20 M€ sur une durée de 10 ans.

Au 31 décembre 2022, les prêts Bpifrance sont tirés à hauteur de 15 M€ (il reste un dernier prêt de 5 M€ à tirer en 2023) et la 1ère tranche de l'avance remboursable de la région Nouvelle Aquitaine a été versée à Gascogne Papier en décembre 2022.

Enfin, afin d'accompagner ce plan, le Groupe proposera lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2023 qui approuvera les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2022, un projet de résolution dédié à une décision d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant minimum de 10 M€.

A l'exception de l'avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine qui a été faite directement à la société Gascogne Papier, tous ces financements seront portés par Gascogne SA qui prête ensuite les sommes aux filiales.

### Analyse par nature et par échéance

	en milliers d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts		13 259-	44 438	23 986	81 683
Découverts utilisés dans le cadre du cash-pooling		-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>13 259</b>	<b>44 438</b>	<b>23 986</b>	<b>81 683</b>

#### VI.1.4.2.10. Emprunts et dettes financières diverses

	en milliers d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Comptes courants des filiales (avances de trésorerie)	6126	15 072	
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	1365	2 226	
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>7 491</b>	<b>17 298</b>	

#### Variation des emprunts et dettes financières diverses

	en milliers d'euros	
<b>Solde au 1er janvier 2022</b>	<b>17 298</b>	
Comptes courant des filiales	(8 946)	
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	(861)	
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>7 491</b>	

#### VI.1.4.2.11. Autres dettes

##### Charges à payer

	en milliers d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Fournisseurs	415	527	
Dettes fiscales et sociales	992	778	
<b>Total</b>	<b>1 407</b>	<b>1 305</b>	

##### Intégration fiscale

Le Groupe intégré fiscalement comprend les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Forêt Services, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

La méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale en place depuis 2020 a les principales caractéristiques suivantes :

- Les sociétés bénéficiaires comptabilisent une charge d'impôts comme en l'absence d'intégration fiscale
- Les sociétés déficitaires ne comptabilisent pas d'écriture liée à l'impôt
- La société mère enregistre l'économie d'impôt associé à l'utilisation des déficits en résultat.

Le produit d'impôt de 794K€ correspond à l'économie d'impôt 2022 associé à l'utilisation des déficits.

#### VI.1.4.2.12. Situation fiscale latente

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits ou des charges sont les suivants :

Nature	Exercice 2021		Variations		Exercice 2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
• Amortissements dérogatoires	-	(16)	-	5	-	(11)
• Charges non déductibles temporairement	-	-	-	-	-	-
. Congés payés (ancien régime)	53	-	(1)	-	54	-
. Autres	7	-	(21)	-	36	-
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>(16)</b>	<b>(20)</b>	<b>5</b>	<b>90</b>	<b>(11)</b>

Les valeurs d'impôt de ce tableau ont été calculées au taux de 25,00%.

Le groupe fiscal dispose d'un déficit reportable de 76,5 M€ à fin 2022 et 83,3 M€ à fin 2021.

#### VI.1.4.2.13. Instruments financiers

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par Gascogne SA pour couvrir et gérer ses risques de change, de taux et de « matières premières » sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement mis en place en juillet 2022, le Groupe a conclu en octobre 2022 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 31,8 M€, consistant en des caps au taux de 2%, à démarrage au début du mois d'octobre 2022 et pour une durée de 3 ans.

La juste valeur positive des instruments financiers est de 26 K€ au 31/12/2022.

#### VI.1.4.3. Notes sur des postes du compte de résultat

##### VI.1.4.3.1. Produits

Ils se composent essentiellement de prestations de services aux filiales, de produits financiers, de dividendes.

Les autres produits d'exploitation sont principalement composés de la production immobilisée des équipes internes de Gascogne sur le projet de mise en place d'un ERP.

##### VI.1.4.3.2. Effectif de l'exercice 2022

	Moyenne 2022	Clôture 2022
Cadres	39	39
Techniciens	22	22
Agents de maîtrise	9	9
Employés	5	6
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>76</b>

##### VI.1.4.3.3. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 851 K€.

Les jetons de présence servis en 2022 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 23 K€.

##### VI.1.4.3.4. Intéressement du personnel et participation

Un accord de participation a été signé en juin 2022 pour l'année 2022.

Un accord d'intéressement a été signé en juin 2022 pour l'année 2022.

##### VI.1.4.3.5. Résultat financier

en milliers d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Dividendes filiales	13 860	3 827
Reprises (Dotations) de provisions comptes courants filiales	-	-
Reprises (Dotations) de provisions de titres filiales et actions propres	37	(21)
Reprises (Dotations) de provisions de swap de taux	-	-
Reprises (Dotations) de provisions de pertes de change	-	-
Produits intérêts sur prêts aux filiales et autres	2 058	2 642
Gains (pertes) de change	-	-
Commissions lignes non utilisées et utilisées	(273)	(72)
Intérêts sur emprunts	(1 615)	(2 177)
Intérêts bancaires	(44)	-
Charges intérêts sur prêts des filiales	(229)	(345)
Pertes sur créances en compte courant filiales	-	-
<b>Total</b>	<b>13 794</b>	<b>3 854</b>

#### VI.1.4.3.6. Résultat exceptionnel

En 2022, le résultat exceptionnel s'élève à -765 K€.

#### VI.1.4.4. Informations générales

*Informations sur les entreprises liées.*

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

	en milliers d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations		220 920	220 720
<b>Créances et comptes rattachés</b>			
Clients et comptes rattachés et créances diverses		3316	2 585
Comptes courants (intégration fiscale)		31	712
Compte courants (cash pooling)		75 362	86 962
<b>Dettes</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		53	181
Comptes courants filiales (avances de trésorerie et cash pooling)		6 126	15 072
Comptes courants (intégration fiscale)		1 365	2 226
Associés - Comptes d'apport en société		-	-
<b>Charges d'exploitation</b>			
Autres services extérieurs		(1)	(1)
<b>Chiffre d'affaires</b>			
Prestations de services à l'égard des filiales		9 539	8 580
<b>Produits financiers</b>			
Intérêts des comptes courants		2 057	2 642
Produits de dividendes		13 860	3 827
<b>Charges financières</b>			
Intérêts des comptes courants		229	345

#### VI.1.4.5. Engagement hors bilan

##### VI.1.4.5.1. Engagement donnés

*Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de retraite.*

L'entreprise applique les dispositions de la Convention Collective. A ce titre, les engagements y afférents ont été évalués en prenant comme base les rémunérations de l'entreprise et en les pondérant d'un coefficient tenant compte de l'ancienneté et de la durée probable de carrière jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Les engagements actualisés sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite :
  - Cadres : 64 à 67 ans
  - Non cadres : 62 à 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,75%
- Taux d'augmentation des salaires : 2,75%

Au 31 décembre 2021, les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 678 K€ et sont couverts par des versements capitalisés à hauteur de 609 K€ à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, il existe, au 31 décembre 2022, des contrats de retraite à cotisations définies pour l'ensemble des cadres de Gascogne SA.

#### Autres engagements donnés

Dans le cadre des financements, les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés filiales de Gascogne SA (Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible) et d'une garantie (cession de créances professionnelles) sur les prêts et avances faits par Gascogne S.A. à ces mêmes sociétés.

Dans le cadre du contrat d'achat d'électricité par Gascogne Papier au consortium Exeltium, Gascogne SA est caution solidaire de Gascogne Papier dans l'exécution de ses obligations de paiement pendant la durée du contrat.

#### VI.1.4.5.2. Engagement reçus

Néant.

#### VI.1.4.6. Honoraires des commissaires aux comptes

	en milliers d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes		165	149
Honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes		-	-
<b>Total</b>		<b>165</b>	<b>149</b>

## VI.1.4.7. Evénements postérieurs à la clôture

### Evolution de l'actionnariat d'ATTIS 2, actionnaire de référence de Gascogne

Attis 2 détient, depuis 2014, 70,6% du capital de Gascogne, dans laquelle elle est entrée à l'occasion de sa restructuration. Gascogne rappelle qu'elle a été informée par Attis 2, le 30 septembre 2022, de la conclusion d'accords entraînant une modification de l'actionnariat d'Attis 2, sans changement sur la situation de contrôle du groupe Gascogne, sous condition de l'obtention d'une décision de l'AMF portant sur l'absence d'obligation pour Attis 2 et/ou ses associés de déposer une offre publique d'acquisition.

Le 15 mars 2023, le fonds professionnel de capital investissement ETI 2020, représenté par sa société de gestion, Bpifrance Investissement (« Bpifrance »), et la société Les Dérivés Résiniques et Terpéniques (« DRT ») ont cédé l'intégralité des actions qu'ils détenaient dans Attis 2 au profit de la société Biolandes Technologies, du Pôle Crédit Agricole[1] et de la société Crédit Mutuel Equity SCR (« CME »), entraînant une modification de l'actionnariat indirect de la société Gascogne SA sous la forme d'une substitution d'actionnaires minoritaires au sein du concert.

Le capital social d'Attis 2 et ses droits de vote sont désormais répartis de la façon suivante :

- 49% du capital et des droits de vote d'Attis 2 détenus par Biolandes Technologies ;
- 26% du capital et des droits de vote d'Attis 2 détenus par le Pôle Crédit Agricole ; et
- 25% du capital et des droits de vote d'Attis 2 détenus par Crédit Mutuel Equity.

Aux termes de la décision n°223C0295 publiée le 13 février 2023, l'AMF a considéré que l'évolution du concert majoritaire de Gascogne formé autour d'Attis 2, ne donnait pas lieu au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique compte tenu notamment du maintien de la situation de prédominance dont bénéficie Biolandes Technologies au sein du concert majoritaire, modifié par substitution d'actionnaires minoritaires[2].

Par ailleurs, l'Autorité de la Concurrence a, par décision n°23-DCC-41 du 3 mars 2023, autorisé la prise de contrôle exclusif du groupe Gascogne par le groupe Biolandes (contrôle précédemment exercé conjointement par Biolandes et DRT du fait de l'existence du sous-concert majoritaire).

Cette recomposition actionnariale n'a aucun impact sur la participation directe d'Attis 2 dans Gascogne, qui reste inchangée (soit 70,60% du capital et 77,52% des droits de vote), et ne remet pas en cause la cotation du titre Gascogne. Cette opération s'inscrit dans la dynamique des projets d'avenir et de développement du groupe Gascogne, la pérennisation de ses activités ainsi que la préservation de l'emploi dans la région des Landes.

Cette opération, qui intervient à une phase cruciale pour le développement du groupe, a permis de doter Attis 2 d'un actionnariat prêt à soutenir les projets d'investissements futurs du groupe Gascogne, qui nécessiteront des financements sans précédent.

Biolandes Technologies a pris l'engagement de ne pas initier d'offre publique de retrait dans les 12 mois qui suivront le remboursement ou la conversion des ORAN 1 et 2 en actions nouvelles (à supposer que les conditions pour déposer une offre publique de retrait soient satisfaites, ce qui ne devrait pas être le cas y compris en cas de conversion des ORAN 1 et 2 en actions).

Ces événements ont fait l'objet d'un communiqué (22/03/2023) disponible sur [www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com) dans la rubrique Finance.

[1] Le « Pôle Crédit Agricole » est composé de la société Sofagri Participations, de la société Crédit Agricole Régions Développement et du fonds Développement Filière Bois, étant précisé que ces entités sont toutes contrôlées par le groupe Crédit Agricole

[2] Décision AMF n° 223C0295 du 13 février 2023.

## VI.1.4.8. Information sur les participations

	Capital (en milliers d'euros)	Capitaux propres autres que le capital hors résultat de l'année	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursées	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en 2022
<b>Filiales détenues à plus de 50%</b>									
• Gascogne Bois (Escource)	5 000	1 668	100	100 145	12 000	25 065	90 405	1 441	-
• Gascogne Papier (Mimizan)	5 000	37 201	100	67 595	38 288	56 400	162 217	4 899	-
• Gascogne Sacs (Mimizan)	29 030	11 305	100	20 941	20 941	-	99 024	4 241	5 806
• Gascogne Flexible (Dax)	12 081	22 904	100	31 940	31 940	31	119 964	8 296	8 054
• Gascogne Forêt Service (Escource)	100	47	100	300	300	109	847	(22)	-
<b>Participations détenues entre 10% et 50%</b>					Néant				

	Capital (en milliers d'euros)	Capitaux propres autres que le capital hors résultat de l'année	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursées	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en 2022
<b>Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de Gascogne S.A.</b>									
• Filiales françaises					Néant				
• Filiales étrangères					Néant				

	Capital (en milliers d'euros)	Capitaux propres autres que le capital hors résultat de l'année	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursées	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en 2022
<b>Renseignements globaux sur tous les titres</b>									
• Filiales françaises	51 111	73 078		220 620	103 168	81 496	471 610	18 877	13 860
• Filiales étrangères	-	-		-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>51 111</b>	<b>73 078</b>		<b>220 620</b>	<b>103 168</b>	<b>81 496</b>	<b>471 610</b>	<b>18 877</b>	<b>13 860</b>